

fait que Son Honneur le Président m'ait nommé comme comotionnaire ne signifie pas que j'approuve avec un enthousiasme déliant le contenu du projet de loi.

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, j'en déduis que le projet de loi qui nous est présenté est en tous points le même qui a été présenté à l'étape de la première lecture à la Chambre des communes. Est-ce exact?

Le sénateur Nurgitz: Oui.

Le sénateur Stewart: Cela explique alors pourquoi le projet de loi nous arrive avec les recommandations suivantes: «Son excellence le Gouverneur général recommande d'adopter ce crédit.» Je me demande si le parrain du projet de loi peut nous confirmer si la formule de rajustement annuel des traitements est la même que celle servant au rajustement des traitements des autres membres du Parlement. Sinon, comment explique-t-il les différences entre les formules?

Le sénateur Nurgitz: Honorables sénateurs, j'obtiendrai les renseignements nécessaires. J'ai de toute façon jusqu'à demain puisque que le sénateur Hastings désire intervenir dans le débat. J'essaierai d'obtenir la réponse à cette question et à celle du sénateur MacDonald. Je n'ai pas à faire d'interurbain—je téléphonerai à Son Excellence et j'obtiendrai les renseignements au sujet des courts de tennis, du terrain de cricket et de la possibilité, pour le sénateur MacDonald, d'amener qui il veut aux réceptions à Rideau Hall.

L'honorable Roméo LeBlanc: Honorables sénateurs, si je peux, j'aimerais poser une question au parrain du projet de loi. Il n'est pas nécessaire de me donner une réponse immédiate. Je peux très bien attendre jusqu'à demain.

Quelles dispositions ont été prises au sujet de la pension du gouverneur général? Je sais que dans le passé, sauf lors de la nomination de personnes de condition relativement modeste, cette question n'a pas été abordée convenablement. Je crois cependant qu'il faudrait y voir étant donné que les personnes nommées à ce poste ont un mandat de durée relativement courte, que ce soit cinq ans ou plus. J'aimerais savoir si le régime de pension est comparable, par exemple, à celui des juges nommés par le gouvernement fédéral, qui est généralement généreux.

Le sénateur Nurgitz: Honorables sénateurs, j'obtiendrai les renseignements pour répondre à cette question en même temps qu'à celle du sénateur Stewart. J'espère pouvoir y répondre demain.

Le sénateur Hastings: J'ai une autre question, honorables sénateurs. Le sénateur Nurgitz vérifierait-il si nous fournissons à Son Excellence le gouverneur général des services de secrétariat et de soutien administratif pendant sa retraite?

Le sénateur Nurgitz: Je rappelle aux honorables sénateurs que l'on m'a confié ce projet de loi lorsque j'ai franchi la porte aujourd'hui.

Le sénateur Hastings: Vous vous êtes très bien tiré d'affaire.

Le sénateur Nurgitz: Quelqu'un a dit: «Ce sera très simple.»

Le sénateur Frith: Attention!

Le sénateur Nurgitz: Je m'efforcerai d'obtenir le plus de renseignements possible pour répondre aux questions posées. (Sur la motion du sénateur Hastings, le débat est ajourné.)

[Le sénateur Macquarrie.]

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

ADOPTION DU CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ

Le Sénat passe à l'étude du cinquième rapport du Comité sénatorial permanent des transports et des communications (enquête de Stephenville), présenté le mardi 19 décembre 1989.

L'honorable Finlay MacDonald: Honorables sénateurs, je propose l'adoption du rapport.

(La motion est adoptée et le rapport est adopté.)

[Français]

RÉGIE INTÉRIEURE, BUDGETS ET ADMINISTRATION

ADOPTION DU TRENTIÈME RAPPORT DU COMITÉ

Le Sénat passe à l'étude du trentième rapport du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration (politiques administratives sur les services de taxi et d'achat), présenté au Sénat le 19 décembre 1989.—(L'honorable sénateur LeBlanc, C.P. (Beauséjour)).

L'honorable Roméo LeBlanc: Honorables sénateurs, je propose que le trentième rapport du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration soit adopté maintenant.

(La motion est adoptée et le rapport est adopté.)

[Traduction]

AFFAIRES SOCIALES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

ADOPTION DU DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ

Le Sénat passe à l'étude du dixième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (date du rapport final sur l'étude sur la pauvreté de l'enfance reportée), présenté le 19 décembre 1989.

L'honorable Lorna Marsden: Honorables sénateurs, avant de proposer l'adoption du rapport, je devrais peut-être dire que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a toujours eu l'intention d'examiner la question de la pauvreté de l'enfance en plus d'une étape. C'est le sénateur Robertson qui a dirigé cette étude il y a quelque temps. Nous avons déposé notre rapport provisoire cette semaine et nous vous demandons maintenant de nous donner le temps d'achever l'étape suivante de notre étude où nous recommandons des façons de régler le problème.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Le sénateur Marsden veut-elle que j'ajourne le débat au nom du sénateur Robertson ou veut-elle en finir maintenant?

Le sénateur Marsden: Honorables sénateurs, je crois que le sénateur Robertson n'a rien d'autre à dire à ce moment-ci.

Je propose l'adoption du rapport.

(La motion est adoptée, et le rapport est adopté.)

• (1610)

RÈGLEMENT ET PROCÉDURE

ADOPTION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur Corbin, tendant